

Indemnité combustible - Fusion des dispositifs familles et seniors

La méthode de calcul du dispositif a été assouplie en raison du Covid-19



Le CCAS est partenaire avec l'Épicerie Solidaire de Vulaines-sur-Seine. Celle-ci propose, notamment aux personnes dont les dépenses de chauffage constituent un poste de dépense important, des produits alimentaires et non-alimentaires en libre-service en contrepartie d'une participation financière à hauteur de 10 à 30 % du prix réel de vente.

L'économie réalisée sur le poste de dépenses de consommation courante permet, généralement, aux bénéficiaires de s'acquitter de leurs factures de combustibles.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du CCAS, dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, a adapté le dispositif. L'indice CCAS est maintenant calculé à l'aide des ressources des 6 derniers mois et non plus sur les ressources N-1.

POUR QUI ?

- Les familles avec au moins un enfant à charge fiscalement, ou un adulte handicapé à charge fiscale titulaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés ;
- Les familles domiciliées sur le territoire de la Commune ;
- Les personnes âgées de 65 ans et plus ou de 60 ans et plus en cas d'inaptitude au travail ;
- Les personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité dont les ressources n'excèdent pas 150 % de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

COMBIEN ?

<u>Détermination de l'indice CCAS grâce à la méthode de calcul suivante :</u> Ressources des 6 derniers mois ÷ 6 ÷ nombre de parts fiscales	Montant de l'aide forfaitaire
Indice CCAS inférieur à 800	300 €
Indice CCAS compris entre 800 et 1000	200 €

Adresse

CCAS
4, avenue Paul Doumer
77590
Bois-le-Roi

Contact

Renseignements auprès du CCAS en mairie au 01 60 59 18 19